

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation
02/06/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 13 juin,

Date d'affichage de convocation
13/06/2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux,

Légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la Vice-présidence de Madame Frédérique DULAC.

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents :

Frédérique DULAC, Brigitte BOUCHET, Magali DOUSSE, Chrystèle GUILLARD, Gasparine MIRABEL, Nathalie SENU, Arnaud BOUTIER, Yolande GROBON, Marc CONGARD

Présents : 09

Excusés :

Bertrand HOUILLON, Slimane MOALLA, Evelyne COURTECUISSSE, Bouchra SAADI, Sonia TRABELSI, Annick BOKAN, Claire CROIXMARIE, Jean-Marie THEBAULT, Anne DEUDON

Votants : 09

Date de la séance :

13 juin 2023

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Objet :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à 20

**Budget – Décision
modificative n°1**

VU la délibération du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 et reprenant les résultats antérieurs,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster le budget 2023 par décision modificative n°1 telle que ci-dessous dont les mouvements s'équilibrent en section de fonctionnement,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} et unique : APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 telle que détaillée comme suit :

Accusé de réception en préfecture
078-267801062-20230613-DCCAS23061302b-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Section de Fonctionnement :

Section Fonctionnement			Dépenses		Recettes	
Sens	Chapitre	Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	012	64111	10 000,00 €			
Total Chapitre 12			10 000,00 €	- €	- €	- €
D	65	65134		10 000,00 €		
Total Chapitre 65				10 000,00 €	- €	
TOTAL FONCTIONNEMENT			10 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €
TOTAL GENERAL				- €		- €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 23 . 06 . 2023

Certifié exécutoire le : 23 . 06 . 2023



Le président du C.C.A.S

B.HOUILLO